



## Examen ciblé n° 2 portant sur un achat immobilier par la commune de Chêne-Bougeries finalisé le 16 avril 2021

Examen ciblé portant sur un achat immobilier par la commune de Chêne-Bougeries			
Recommandations proposées	2	Ouvert	-
		Fermé	2
		Refusé	-

Les deux recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2023, les deux recommandations ont été mises en œuvre, dont une fermée durant la période sous revue (recommandation 2).

Les mesures prises portent notamment sur :

- L'approbation par le Conseil administratif d'un avant-projet relatif à une réaffectation culturelle de la maison de maître sise sur une des parcelles acquises par la commune ;
- La présentation dudit avant-projet à la commission « bâtiments et infrastructures » élargie pour l'occasion à l'ensemble des membres du Conseil municipal ;
- La réalisation en cours d'une procédure d'appel d'offres visant l'octroi d'un mandat d'architecte pour concrétiser l'avant-projet ;
- L'élaboration de deux demandes préalables d'autorisation de construire pour ce qui concerne les autres surfaces disponibles (hors maison de maître). Une des pistes évoquées par le Conseil municipal quant à leur utilisation consiste en la création d'une « maison de la musique » proposant notamment des activités d'enseignement musical.

Examen ciblé portant sur un achat immobilier par la commune de Chêne-Bougeries, finalisé le 16 avril 2021				
Numéro	Libellé	Responsable	Date échéance	Statut
R1	Faire estimer la valeur des "parcelles" en vue d'une éventuelle correction de leur valeur dans les comptes.	CA	31.12.2021	Fermé
R2	Proposer au Conseil municipal un projet de développement ou de réserve foncière.	CA	<del>31.12.2024</del> report 31.12.2024	Fermé